



Le 8 janvier 2024

Aux propriétaires d'immeubles commercial et industriel

Vous trouverez ci-dessous la méthode pour faire le calcul du montant relié à l'utilisation commerciale ou industrielle.

**Taux de taxes  
pour 2024 du  
100 \$ d'évaluation**

Immeubles résidentiels :	0,5655
Immeubles non résidentiels :	
Commercial - première tranche d'évaluation inférieure ou égale à 800 000 \$	2,1920
Commercial - tranche d'évaluation excédant 800 000 \$	2,4114
Industriel - première tranche d'évaluation inférieure ou égale à 1 300 000 \$	2,3895
Industriel - tranche d'évaluation excédant 1 300 000 \$	2,7372

Ainsi pour connaître le montant des taxes lié à l'utilisation commerciale ou industrielle, il suffit de retrancher au taux identifié sur le compte de taxes « non résidentiel », le taux de base qui est appliqué aux immeubles résidentiels. Certains immeubles sont à usage mixte, il faut alors tenir compte du pourcentage indiqué sur le compte de taxes.

Vous pouvez donc utiliser le tableau qui suit pour faire le calcul :

	<b>Commercial</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Simulation sur une valeur d'immeuble de 1 000 000</b>		<b>Simulation sur une valeur d'immeuble de 1 500 000</b>	
	<b>≤ 800 000</b>	<b>&gt; 800 000</b>	<b>≤ 1 300 000</b>	<b>&gt; 1 300 000</b>
Taux de la catégorie	A 2,1920	2,4114	2,3895	2,7372
MOINS : Taux de base appliqué aux immeubles résidentiels	B 0,5655	0,5655	0,5655	0,5655
Taux du 100 \$ d'évaluation lié à l'utilisation commerciale / industrielle A – B	C 1,6265	1,8459	1,8240	2,1717
Taxe liée à l'utilisation commerciale / industrielle	D <u>800 000</u>	<u>200 000</u>	<u>1 300 000</u>	<u>200 000</u>
C X D ÷ 100	<u>13 012,00</u>	<u>3 691,80</u>	<u>23 712,00</u>	<u>4 343,40</u>
Total	<u>16 703,80</u>		<u>28 055,40</u>	

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service des finances au 450 435-1954, poste 202.